RÈGLEMENT DE LA 2e ÉDITION DU CONCOURS DÉNOMMÉ « LE TROPHÉE PINTADE DES JEUNES TALENTS »

Article 1 : Organisation

La Société ADOCOM-RP, dont le siège social est sis 11, rue du Chemin Vert – 75011 Paris, mandatée par le **CIP (COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DE LA PINTADE),** organise un **Trophée de recettes à base de Pintade.**

Pour La 2e édition du Trophée 2025, les pré-inscriptions démarrent en novembre 2024 et la clôture est le **5 janvier 2025.**

La réception des dossiers recettes (contenant le descriptif des recettes et photos) est fixée au **1er mars 2025** (finale à Paris au Printemps 2025).

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours professionnel est ouvert à tous les jeunes âgés de **16 à 24 ans** futurs cuisinier(e)s, futurs charcutier(e)s, futurs traiteurs, etc. en **écoles**, en **apprentissage** ou aux personnes suivant une **formation de cuisine** en **candidats libres**. (Pour les candidats mineurs, une autorisation parentale sera demandée).

Il est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine incluant la Corse, à l'exclusion du personnel de l'organisateur et de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du concours et de leur famille (parents, frères, sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer).
La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable dans le cas d'un mauvais acheminement du courrier postal ou électronique.

Article 3 : Principe

Ce concours a pour thème :

« La Pintade autour du monde »

Les candidats auront à créer une recette « aux saveurs du monde » en mettant la Pintade en vedette au centre de leur création. Ils pourront en effet s'inspirer ou revisiter un plat traditionnel de l'un des pays des 5 continents de leur choix*, ou créer une recette à partir de spécialités du pays choisi *(fruits, légumes, épices, graines, céréales…)* *voir suggestions en fin de règlement*

La recette devra être nutritionnellement équilibrée.

Les 4 participants sélectionnés pour la finale disposeront de 1h30 pour réaliser leur recette 4 fois identiques pour dégustation par le jury dans les assiettes blanches ovales dimensions : largeur 26 cm – longueur 30 cm fournies par l'organisation.

Article 4 : Modalités d'inscription et de participation au concours :

1) S'inscrire :
Pour participer à ce concours gratuit et sans obligation d'achat, le/la candidat(e) **doit s'inscrire avant le 5 janvier 2025 minuit**, en envoyant sa fiche d'inscription en indiquant **très lisiblement** : ses nom, prénom, date de naissance, adresse précise et complète, numéro de téléphone et adresse mail. Son statut : en apprentissage, en école de cuisine, candidat libre, etc.
S'il y a lieu : l'Établissement ou Restaurant dans lequel le/la candidat(e) est apprenti(e) : adresse, téléphone et nom du responsable ou du professeur.

La fiche d'inscription peut être envoyée :

- **par courrier** (cachet de la poste faisant foi) : ADOCOM-RP, Trophée Pintade des Jeunes Talents, 11 rue du Chemin Vert, 75011 Paris
- **par mail :** anais@adocom.fr
- **il est aussi possible de s'inscrire par téléphone** auprès d'Anaïs, Françoise ou Margot à l'Agence ADOCOM-RP au : **01 48 05 19 00**

La fiche d'inscription ainsi que le présent règlement sont disponibles sur : https://www.lapintade.eu/fr/trophe-jeunes-talents
Ou sur demande au 01 48 05 19 00, ou par mail anais@adocom.fr

2) Participer : voir article 5 ci-dessous.

Article 5 : Dossier de participation

À réception de la fiche d'inscription (mentionnée à l'article 4) l'Organisation adressera par retour au candidat **le dossier de participation** qui sera à retourner complété de **façon lisible** avant le **1er mars 2025 minuit** avec :

- **La fiche personnelle de présentation du candidat,**
- **Au minimum 2 photographies de bonne qualité de la recette, « La Pintade autour du monde »**
- **L'intitulé de la recette, comprenant obligatoirement la mention « Pintade »,**
- **La liste des ingrédients utilisés pour la recette,**
- **Les étapes détaillées de réalisation de la recette.**

Ce dossier de participation est à envoyer soit :

- **par courrier :** (cachet de la poste faisant foi)

ADOCOM-RP, Trophée Pintade des Jeunes Talents, 11 rue du Chemin Vert, 75011 Paris

- **par mail :** anais@adocom.fr.

La finale à Paris se déroulera au Printemps 2025.

Une permanence sera assurée par Françoise, Anaïs et Margot à l'Agence ADOCOM-RP pour aider les candidats, les professeurs ou les chefs, pour les joindre : 01 48 05 19 00 ou anais@adocom.fr.

Article 6 : Les dotations

Les gagnants recevront, par ordre, les lots suivants :

1er Prix :

- **Une dotation de 500 euros +**
- L'invitation du Lauréat au déjeuner le jour de la finale
- Le Diplôme de lauréat
- Un dossier de presse personnalisé au nom du lauréat, rédigé par des spécialistes de la communication, avec photos pour transmission aux journalistes nationaux et régionaux
- Sa médiatisation Presse au plan national et régional utile à son CV et book professionnel
- Le coût du déplacement Aller & Retour à Paris (1 personne) par train seconde classe ou voiture
- La nuit d'hôtel et le petit-déjeuner pour 1 personne (réservés par l'Organisation)
- Par ailleurs l'Établissement scolaire et/ou le Restaurant dans lequel l'élève est apprenti(e) fera l'objet d'une médiatisation

2e Prix :

- **Une dotation de 400 euros +**
- L'invitation du Lauréat au déjeuner le jour de la finale
- Le Diplôme de lauréat
- Un dossier de presse personnalisé au nom du lauréat, rédigé par des spécialistes de la communication, avec photos pour transmission aux journalistes nationaux et régionaux
- Sa médiatisation Presse au plan national et régional utile à son CV et book professionnel
- Le coût du déplacement Aller & Retour à Paris (1 personne) par train seconde classe ou voiture
- La nuit d'hôtel et le petit-déjeuner pour 1 personne (réservés par l'Organisation)
- Par ailleurs l'Établissement scolaire et/ou le Restaurant dans lequel l'élève est apprenti(e) fera l'objet d'une médiatisation

3e et 4e Prix ex-aequo :

- **Une dotation de 300 euros chacun +**
- L'invitation du Lauréat au déjeuner le jour de la finale
- Le Diplôme de lauréat
- Un dossier de presse personnalisé au nom du lauréat, rédigé par des spécialistes de la communication, avec photos pour transmission aux journalistes nationaux et régionaux
- Sa médiatisation Presse au plan national et régional utile à son CV et book professionnel
- Le coût du déplacement Aller & Retour à Paris (1 personne) par train seconde classe ou voiture
- La nuit d'hôtel et le petit-déjeuner pour 1 personne (réservés par l'Organisation)
- Par ailleurs l'Établissement scolaire et/ou le Restaurant dans lequel l'élève est apprenti(e) fera l'objet d'une médiatisation

Les chèques de dotations seront soit envoyés à l'adresse indiquée sur la fiche d'inscription du gagnant ou précisée à l'Organisation lors de la finale à Paris (dans le mois suivant la finale par courrier recommandé AR), soit remis le jour du concours.

Tous les participants non sélectionnés pour la finale recevront un « Certificat de Participation » au concours pour leurs CV.

Article 7 : Particularité de participation

En participant à ce concours, chaque concurrent accepte que :

- **Pour des raisons évidentes de confidentialité et risque de copie, de ne pas divulguer leurs créations avant l'annonce des résultats, le jour de la finale, au printemps 2025, notamment sur les réseaux sociaux**.
- En cas de sélection, de venir à Paris participer à la finale et d'y réaliser et présenter sa création sur le thème *« La Pintade autour du monde »*
- Sa création adressée à l'Organisation pour le pré-jury et le jury devient propriété du CIP (Comité Interprofessionnel de la Pintade). Les lauréats pourront faire mention de leur création primée par le CIP dans leurs futures cartes et menus ou ceux de l'Établissement où ils travaillent.
- Le jour de la finale, la recette devra être réalisée **4 fois en 1h30** (temps global) dans les assiettes blanches ovales fournies par l'Organisation, dimensions : largeur 26 cm – longueur 30 cm, pour présentation aux jurés.
- Les candidats viennent avec leurs équipements de cuisine dont ils auront besoin, les produits et ingrédients indispensables à la réalisation de leur recette, **excepté les Pintades crues (entières ou morceaux selon les besoins) qui seront fournies par l'Organisation le jour de la finale.**
- Le candidat viendra avec sa tenue de cuisine : pantalon, veste, chaussures de cuisine, tablier etc.
- L'épreuve sera filmée et retransmise en direct sur les réseaux sociaux de l'Organisateur.

Article 8 : Prise en charge et remboursements

- **Les achats d'ingrédients utiles à la réalisation de la recette de chaque lauréat lors de la finale** sont remboursés par l'Organisation **à hauteur de 50€** (sur factures fournisseurs)**,** sachant que les Pintades seront fournies par l'Organisation.
- **Les frais de déplacement du candidat** (train billets seconde classe, ou voiture factures essence et fiches péages) sont également remboursés sur justificatifs.
- **La nuit à l'hôtel la veille des épreuves et le petit-déjeuner du candidat sont réservés et payés par l'Organisation**. Le nom de l'hôtel et sa localisation à Paris seront communiqués en temps utiles aux finalistes.
- Les remboursements des frais peuvent être faits sur place le jour de la finale ou sur envois des justificatifs par courriel à admin02@adocom.fr ou par courrier à Adocom-RP-11 rue du Chemin Vert 75011 Paris.
  Le paiement sera envoyé par chèque à l'adresse indiquée sur la fiche d'inscription du finaliste.

***À noter** que sauf pour les finalistes **mineurs (la chambre pour un parent), les frais des éventuels accompagnateurs ne sont pas pris en charge par l'Organisation**.*

Article 9 : Critères d'évaluation

En plus du respect du règlement, à savoir **la recette : La Pintade autour du monde**, l'évaluation du pré-jury et jury porte sur les points suivants :

- Le mot **Pintade doit être dans le titre de la recette ainsi que la mention de spécialité du monde choisie**
- La recette doit être créative et esthétique
- Il faut que l'association accompagnements/pintade soit originale et excellente gustativement lors du test final.
- Les 4 finalistes seront également notés sur leur attitude en cuisine : respect de l'horaire, propreté, non gâchis des produits utilisés, comportement dans une future brigade, etc.

Le Pré-Jury se réunira courant mars 2025 et les 4 candidats dont les dossiers seront retenus par le pré-jury ainsi que les 2 suppléants seront immédiatement prévenus.

Le jour de la finale à Paris, le Grand Jury sera composé de :

- Chefs de cuisine et Professionnels de la gastronomie,
- Journalistes gastronomiques,
- Représentants du CIP.

GRAND JURY

FICHE D'ÉVALUATION DES CANDIDATS FINALISTES
TROPHÉE PINTADE DES JEUNES TALENTS 2025
Thème : La Pintade autour du monde

CIP-ADOCOM-RP

	Note	Candidat n°1	Candidat n°2	Candidat n°3	Candidat n°4
Prénom NOM					
Respect du thème du concours : La Pintade autour du monde	/10				
Dégustation (goût, saveur, assaisonnement)	/20				
Présentation (originalité, créativité de la recette)	/10				
Respect de l'équilibre nutritionnel de la recette	/10				
TOTAL	/50				

GRAND JURY

FICHE D'ÉVALUATION DES CANDIDATS FINALISTES

TROPHÉE PINTADE DES JEUNES TALENTS 2025

CIP - ADOCOM-RP

Thème : La Pintade autour du monde

Appréciation du Chef Coordinateur

	Candidat n°1	Candidat n°2	Candidat n°3	Candidat n°4
PRÉNOM NOM				
Note globale /10 Attitude du candidat en cuisine Mise en place Propreté, gachis Respect du temps comportement dans une future brigade				

Cette note sera ajoutée au comptage global de chaque candidat.

Article 10 :

Les gagnants ne pourront considérer leur Prix comme définitivement acquis qu'après réception d'un courrier officiel de l'Organisateur. Les Prix offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit (la dotation par chèque étant envoyée en recommandé avec accusé de réception) ou remis en main propre le jour de la finale. Si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de même valeur et de caractéristiques proches. La non-acceptation des lots, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne aucune contrepartie financière ou autre. De même, les organisateurs ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté, ils étaient amenés à annuler le présent concours, à l'écourter, le proroger ou le reporter, à changer le lieu de la Finale à Paris.

Article 11 :

Les informations nominatives transmises à l'occasion du concours feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n. 2016/679, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de leurs données personnelles, d'un droit d'opposition et de limitation au traitement, d'un droit à la portabilité de leurs données, du droit de retirer leur consentement à tout moment, du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle ainsi qu'un droit de définir des directives relatives au sort de leurs données personnelles après leur décès. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à la société organisatrice : ADOCOM-RP, 11 rue du Chemin Vert, 75011 Paris (Tel : + 33 (0)1.48.05.19.00 – Fax : +33 (0)1.43.55.35.08).

Article 12 :

Les gagnants autorisent la Société Organisatrice et la Société Mandataire à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques en tant que tels sans limites de durée, leurs noms, adresses, photos prises le jour de la finale (en cuisine, sur podium, etc.) et leurs recettes telles quelles, ou modifiées, adaptées ou réécrites pour une meilleure compréhension des consommateurs, et cèdent leurs droits d'auteur, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.
Chaque finaliste est libre de s'opposer à toute capture de son image et à l'utilisation de ses droits d'images par la Société Organisatrice. Il devra alors en faire la demande écrite, au plus tard le 15 mars 2025 à l'adresse suivante : ADOCOM-RP – 11 rue du Chemin Vert – 75011 Paris. Aucune demande ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies, et aucune demande ne pourra être effectuée par téléphone.

Article 13 :

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toute fausse indication d'identité ou d'adresse entraîne l'élimination immédiate de la participation.

Article 14 :

Le présent règlement du concours est déposé en l'Étude BOUVET-LLOPIS-MULLER, Huissiers de Justice Associés, 354 rue Saint Honoré, 75001 Paris. Le présent règlement est consultable sur les sites internet cités, il peut aussi être obtenu par simple demande écrite adressée à la Société Organisatrice : ADOCOM-RP – Trophée Pintade des Jeunes Talents, 11 rue du Chemin Vert – 75011 Paris ou par mail à anais@adoocm.fr, francoise@adocom.fr ou margot@adocom.fr.

Article 15 :

Le fait de ne pas demander le règlement à la Société Organisatrice suppose qu'il a été téléchargé ou obtenu d'une autre façon par le Candidat. S'agissant d'un concours, aucune indemnité ne sera accordée au titre de frais engagés pour la participation.

Article 16 :

Toute contestation ou réclamation relative à ce concours ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le 31 mai 2025 le cachet de la poste faisant foi. Elle devra être formulée par lettre recommandée AR adressée à la société organisatrice. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au concours, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou ne réclamation ne pourra être pris en compte.

Le thème La Pintade autour du monde : quelques informations sur des bases de recettes
*** Suggestions de plats traditionnels de différents pays à revisiter avec de la Pintade :**
Tajine, Pastilla, Risotto, Pintade laquée, Kedjenou, couscous, mafé, , pad'thaï, colombo, rouleau de printemps, Buddha bowl, bao, Wiener Schnitzel, maki...

Financé par la commission européenne. Cependant, les positions et opinions exprimées appartiennent aux auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne ou de France Agrimer. Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi ne sauraient être tenus pour responsables

Fin